

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2020



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SERVICE	3
1.1 COMPÉTENCES	3
1.2 TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION	4
1.3 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	4
1.4 ORGANISATION	5
1.5 ANNÉE MARQUÉE PAR LE CONTEXTE SANITAIRE	5
1.5.1 Collecte et quai de transfert des ordures ménagères	6
1.5.2 Traitement des ordures ménagères	6
1.5.3 Collecte sélective des emballages, papiers, verre et textiles linges de maison	6
1.5.4 Déchèteries	7
1.5.5 Livraison des bacs, composteurs, formations/animations	7
1.5.6 Organisation au siège et communication	8
 INDICATEURS TECHNIQUES	
2. DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DONT PRÉVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION	10
2.1 ACTIONS	10
2.1.1 Le soutien au compostage domestique	10
2.1.2 Le réemploi	11
2.1.3 Les animations	11
2.1.4 La sensibilisation à la réduction et à la gestion durable des déchets	11
2.1.5 L'économie circulaire	12
2.2 INDICATEURS	13
3. COLLECTE DES DÉCHETS	14
3.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	14
3.1.1 Organisation du service	14
3.1.2 Fréquence de collecte	15
3.1.3 Moyens	15
3.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS	16
3.2.1 Organisation du service, fréquence de collecte, moyens	16
3.2.2 Performances de collecte des emballages et des papiers	17
3.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES LC (TEXTILES LINGES DE MAISON CHAUSSURES)	18
3.4 LES COLLECTES POUR LES NON MÉNAGERS (SERVICE FACULTATIF)	18
3.4.1 Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères	18
3.4.2 Collecte des cartons des commerçants sur Vienne	18
3.4.3 Collecte du verre des Cafés, Hôtels et Restaurants (CHR) sur Vienne	19
3.4.4 Collecte des déchets valorisables du marché forain de Vienne	19
3.5 LES AUTRES COLLECTES	19
3.5.1 Les cartouches d'imprimantes et piles	19
3.5.2 Les bouchons en plastique	19
3.6 FAITS MARQUANTS COLLECTE	20
3.6.1 Résorption des points noirs de collecte	20
3.6.2 Conteneurs enterrés	20
3.6.3 Améliorations concernant le service logistique/livraison des bacs et la collecte	21
3.7 INDICATEURS	22
4. DÉCHÈTERIES	23
4.1 RÉSEAU ET MODE D'EXPLOITATION	23
4.1.1 Les déchèteries fixes	23
4.1.2 Les déchèteries mobiles et conventions d'accès	23
4.1.3 Les déchèteries : carte de synthèse	24

4.2 FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCÈS	24
4.2.1 Horaires d'ouverture	24
4.2.2 Déchets acceptés et conditions d'accès	24
4.2.3 Opérations ponctuelles de collecte en déchèterie	26
4.3 INDICATEURS	26
4.3.1 Fréquentation	26
4.3.2 Tonnages, répartition par filière et niveau de valorisation	27
4.3.3 Analyse des performances par matériau	28
4.4 FAITS MARQUANTS DÉCHÈTERIE	29
4.4.1 Gardiennage déchèteries	29
4.4.2 Expérimentation horaires canicule	29
4.4.3 Entretien et travaux sur les sites	29
4.4.4 Incidents	29
5. TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT	30
5.1 POST-EXPLOITATION CET	30
5.2 TRANSFERT	30
5.3 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	31
5.4 TRI ET VALORISATION DES EMBALLAGES PAPIERS ET TEXTILES	32
5.4.1 Verre	32
5.4.2 Emballages, papiers	32
5.4.3 Textiles, linges de maison, chaussures	33
5.5 VALORISATION/ TRAITEMENT DES FLUX DÉCHÈTERIES	34
6. BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX	35
6.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE	35
6.2 OBJECTIF D'AMÉLIORATION DE LA VALORISATION	35

INDICATEURS FINANCIERS

7. MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES À DES ENTREPRISES	37
8. LES DÉPENSES	38
8.1 INVESTISSEMENT	38
8.2 FONCTIONNEMENT	39
9. LES RECETTES	40
9.1 LA TEOM	40
9.2 LES REDEVANCES	40
9.3 LES SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES ET RECETTES VENTE MATÉRIAUX	41
9.4 RÉPARTITION DES RECETTES DU SERVICE	41
10. COÛT NET ET ÉQUILIBRE DU SERVICE	42
ANNEXES	43

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et à l'article 2224-5 du CGCT. Il présente le bilan annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans un souci d'information et de transparence, il est téléchargeable sur le site internet de l'Agglo.

Le rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2020 et les évolutions par rapport à 2019. Pour mémoire, il s'agit du 3^{ème} rapport annuel de Vienne Condrieu Agglomération. Cette Agglo est née le 1^{er} janvier 2018 du regroupement de ViennAgglo, de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et de la commune de Meyssiez.

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

1.1 COMPÉTENCES

Vienne Condrieu Agglomération dispose de l'ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers :

- Prévention (soutien à la réduction des productions des déchets).
- Fourniture et maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs).
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers, verre, TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures)).
- Gestion des déchèteries.
- Transfert et traitement.

Tableau 1 - Synthèse du mode d'exploitation par activité

Activité	Mode d'exploitation
Fourniture et maintenance des contenants (bacs et silos)	Régie Agglo (livraison des bacs déléguée aux communes sur le périmètre ex CCRC)
Collecte des ordures ménagères et des recyclables	Mixte (régie ou prestataire selon les communes) pour la collecte en porte-à-porte Prestataire pour la collecte en point d'apport volontaire
Collecte, tri, valorisation des Textile Linges de Maison Chaussures	Convention structure associative (Le Relais)
Déchèteries	Mixte (régie ou prestataire selon les sites)
Transfert	Gestion du quai en régie, prestataire pour le transport
Valorisation et traitement	Prestataires et Éco-organismes

1.2 TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION

Le territoire constitue un milieu mixte avec des communes urbaines et d'autres rurales.

Les habitants des **30 communes** représentent une population de **89 522 habitants en 2020** (+ 0,3 % par rapport à l'année précédente).

Carte 1 - Périmètre géographique de Vienne Condrieu Agglomération depuis le 01/01/2018



Annexe 1 : liste des communes et population 2020 et 2019

1.3 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le service assure la prise en charge des déchets produits par les ménages :

- Ordures ménagères en porte-à-porte.
- Déchets recyclables collectés en porte-à-porte ou point d'apport volontaire : emballages, papiers, verre, textiles linges de maison et chaussures.
- Végétaux, encombrants... et déchets dangereux pris en charge en déchèteries.

Un service facultatif est également proposé aux professionnels :

- Accès payant en déchèteries sous conditions.
- Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères qui ne présentent pas de sujétions techniques particulières (payante au-delà de 1 000 litres par semaine).
- Collecte payante des cartons des commerçants (hyper centre-ville et pôles secondaires urbains) et du verre des Cafés Hôtels Restaurants (CHR) sur Vienne.

1.4 ORGANISATION

La gestion des déchets est assurée par les équipes de la Direction Environnement intégrées au sein du Pôle Ingénierie Technique et Urbaine. Elle travaille en collaboration avec les autres services (communication, commande publique, ressources humaines, finances). 48 agents sont mobilisés quotidiennement sur les activités de collecte, déchèteries, transfert, prévention/sensibilisation et lien aux usagers. L'année 2020 a vu le renouvellement de l'exécutif de Vienne Condrieu Agglomération.

Jean Tissot, maire de Villette-de-Vienne, conseiller communautaire délégué, est chargé de cette politique publique. Maryline Silvestre, conseillère communautaire déléguée en charge de l'économie circulaire, est également directement impliquée et plus particulièrement sur la thématique de la réduction à la source des déchets.

Une commission « Gestion des déchets » composée d'élus désignés des 30 communes membres est également mobilisée régulièrement.

1.5 ANNÉE MARQUÉE PAR LE CONTEXTE SANITAIRE

L'activité du service a été particulièrement marquée par l'impact de la crise sanitaire Covid 19, même si la continuité de services essentiels a été maintenue grâce à l'implication des agents et de nos prestataires.

Au regard de la forte évolutivité des connaissances sur le Covid 19 et des recommandations ou directives des instances publiques (mesures gouvernementales, Haut Conseil de la Santé Publique, Agence Régionale de Santé, Ministère du Travail...), les mesures de prévention ont été adaptées et ont fait l'objet d'évolution et d'amélioration continue régulière.

La 1^{re} phase de la crise a conduit à mettre en place le **plan de continuité du service** gestion des déchets qui a consisté à **recentrer les missions sur les besoins essentiels, à savoir la collecte et le transfert des ordures ménagères**.



1.5.1 Collecte et quai de transfert des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères a été maintenue grâce au plan de continuité mis en place. Le quai de transfert a fonctionné avec 2 agents et des renforts ponctuels. Ces deux activités, particulièrement exposées dès le début de la crise, ont fait l'objet d'une attention particulière.

Dès le 19 mars, en complément des mesures d'hygiène existantes (port des gants, lavage, douche), il a été décidé de renforcer le nettoyage mis en place sur les sites, de mettre à disposition du gel hydroalcoolique et des lingettes dans les véhicules ainsi que des masques pour les agents. L'organisation a été adaptée régulièrement en fonction de la réalité du terrain et en dialogue avec les équipes : collecte en mono-rippeur, départs et retours différés des équipes pour éviter les chevauchements.

Les consignes et mesures de protection collective et individuelle pour les agents ont été régulièrement rappelées et adaptées.

Les agents de collecte de la régie et de nos prestataires ont apprécié les signes de reconnaissance des usagers manifestés par des dessins et mots laissés à leur attention.



1.5.2 Traitement des ordures ménagères

L'incinération des ordures ménagères a été assurée par la société TREDI à Salaise-sur-Sanne.

1.5.3 Collecte sélective des emballages, papiers, verre et textiles linge de maison

L'adaptation de la collecte des ordures ménagères et le faible taux d'absentéisme dans les équipes de collecte a permis de maintenir les collectes sélectives.

De plus, le centre de tri de Paprec Chassieu a pu maintenir son fonctionnement contrairement à de nombreux autres sites en France ce qui a permis d'assurer la continuité du tri des emballages et papiers.

Seule la collecte des bornes textiles, linges et chaussures a été suspendue par Le Relais, durant le confinement.

1.5.4 Déchèteries

Les déchèteries ont été fermées pendant la période de confinement, de mars à mi-juin, pour des raisons sanitaires mais également du fait de l'arrêt de certaines filières de reprises.

Un dispositif spécial a été mis en place pour les professionnels (artisans, communes, associations) qui ont été orientés notamment vers les Ets Delauzun à Ampuis et la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet. Celle-ci a rouvert ses portes au grand public dès le 4 mai. Les 5 déchèteries ont rouvert ensuite progressivement entre le 11 et le 18 mai.

Les mesures de prévention pour les usagers, prestataires et agents d'accueil ont été mises en place et adaptées progressivement :

- Mise à disposition de masques chirurgicaux et de visières pour les agents d'accueil ; augmentation de la dotation en vêtements de travail et de la fréquence de lavage des vêtements ; renforcement de l'entretien des locaux de travail ; explications des consignes et affichages lisibles.
- Affectation d'outils individuels autant que possible ; arrêt temporaire de la signature des bons d'enlèvement prestataires avec bannettes de mise en attente des documents et tickets.
- Mais également mesures à destination des usagers : port de masques recommandé dans un premier temps puis rendu obligatoire ; rappel des gestes barrières ; attente des consignes avant de sortir du véhicule, présentation de la carte de déchèterie sur la vitre...

Enfin, les permanences Emmaüs en déchèteries ont repris le 17 août.

1.5.5 Livraison des bacs, composteurs, formations / animations

L'activité de livraison des bacs a été réactivée à partir du 11 mai.

Les retraits de composteurs en déchèterie de Vienne ont également repris progressivement avec prise de rendez-vous préalable dans un premier temps et adaptation des consignes de retrait sur le terrain.

Les animations scolaires, extrascolaires, manifestations et formations ont été suspendues pendant la période de confinement.

Des conseils pratiques pour réduire le volume de déchets présentés à la collecte en période de confinement ont été délivrés.

Des consignes spécifiques ont également été transmises aux référents des sites de compostage partagés pour gérer le compostage en toute sécurité.

COVID-19

Les gestes barrières de la déchèterie

✓ Geste 1

Présentez votre carte d'accès sur la vitre du véhicule

✓ Geste 2

Accès au quai limité : Attendez l'autorisation du gardien pour entrer

✓ Geste 3

Restez à l'intérieur du véhicule jusqu'au quai de déchargement



Nous vous remercions de votre patience et de votre respect du personnel et des consignes

Vienne
Condrieu
Agglomération

1.5.6 Organisation au siège et communication

Le « télétravail d'urgence » a pu être mis en place progressivement pour les postes qui le permettaient. Il a parfois été organisé avec les moyens personnels des agents qui ont fait preuve d'une grande implication malgré les contraintes personnelles.

Après un télétravail forcé, un roulement télétravail / présentiel a été organisé.

La mise en place de moyens de téléphonie et d'accès au serveur à distance a permis de gérer les appels et sollicitations des usagers et communes sans interruption pendant toute la période de la crise sanitaire.

Cette période de crise a rappelé l'importance d'une communication rapide avec les usagers.

Les actualités parfois quotidiennes sur le site internet et Facebook de l'Agglo et les relais par mails aux élus communaux ont été au cœur du dispositif.

Après une période d'arrêt, les commissions avec les élus communaux ont redémarré en visioconférence.

Néanmoins, la prise en charge de l'impact de la crise sanitaire a fortement impacté le plan de charge et de nombreux projets et opérations ont dû être reportés.

Enfin pour mémoire, des travaux sur le siège social Antares ont conduit à un déménagement des équipes de l'environnement avec une affectation dans les bureaux plus cohérente avec l'organisation des unités et missions de chacun.

INDICATEURS TECHNIQUES

2. DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DONT PRÉVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

2.1 ACTIONS

Le **Programme Local de Prévention des Déchets** qui vise à réduire les quantités de déchets produites sur le territoire s'articule principalement autour d'actions de sensibilisation à l'éco-consommation avec notamment la promotion du Stop pub, le soutien au compostage domestique et au réemploi.

2.1.1 Le soutien au compostage domestique

Tableau 2 - Synthèse et indicateurs du dispositif de soutien au compostage domestique

Mise à disposition gratuite de	Conditions	Nombre mis en place en 2020	Nombre cumulé à fin 2020
Composteur individuel	- Habiter le territoire - Disposer d'un espace extérieur - S'inscrire et venir le chercher en déchèterie de Vienne	624	9 274
Lombricomposteur	- Idem composteur individuel mais ne pas avoir d'espace extérieur - Formation préalable obligatoire dispensée par l'Agglo	28 lombricomposteurs 3 réunions/formations	205
Composteur collectif	- Faisabilité préalable (emplacement et portage du projet adapté) 1 ou idéalement 2 référents volontaires pour gestion et surveillance quotidienne - Périmètre d'apport restreint au groupe d'utilisateurs (pas d'accès libre)	4 nouvelles opérations	49 sites représentant 245 foyers

En 2020, compte tenu du contexte Covid, 1 seule formation compostage sur la commune de Seyssuel a pu être réalisée.

La formation « Guides composteurs » a été réalisée le 21/10/2020 et a réuni 11 personnes.



Invitation formation compostage

2.1.2 Le réemploi

L'Agglo a signé une **convention de partenariat avec Emmaüs Vienne**.

Cette convention permet à l'association d'assurer, sur les déchèteries de Pont-Évêque et Vienne, des permanences pendant lesquelles les usagers sont invités à faire don d'objets valorisables (hors équipements électriques et électroniques et déchets dangereux). Cela permet de réduire les déchets à la source, valoriser ceux qui restent à la charge de la collectivité et assurer l'accès aux biens d'équipement pour les foyers à faible ressource.

Sur l'année 2020, ce sont près de **461 dons** qui ont été faits lors des permanences sur les déchèteries de Pont-Évêque et de Vienne.

Des flyers d'information sont mis à disposition du public en mairies et sur les déchèteries.



Information dispositif Emmaüs

2.1.3 Les animations

Comme chaque année, une brochure regroupant un panel d'animations autour des déchets a été proposée aux établissements scolaires.

Pour mémoire, ces animations sont dispensées gratuitement par un(e) animateur(trice) de l'Agglo et permet de sensibiliser les élèves à l'écocitoyenneté : explications sur le devenir de nos déchets, jeux sur le tri, discussion autour de la réduction des déchets (gaspillage alimentaire, compostage...) et du recyclage, lutte contre l'ambrosie, visites de sites... au choix des enseignants.

Compte tenu du contexte sanitaire, aucune animation scolaire n'a été réalisée en 2020. De plus, toutes les autres animations ont été annulées.

2.1.4 La sensibilisation à la réduction et à la gestion durable des déchets

L'Agglo intervient via les différents canaux de communication (site internet, Facebook, magazine de l'Agglo distribué aux habitants) pour rappeler les consignes et pratiques de gestion durable des déchets : interdiction de brûler les végétaux, favoriser les bonnes pratiques de jardinage (paillage, mulching...), mise à disposition de Stop pub...

En 2020, au regard du contexte sanitaire et notamment lors de la période de confinement initiale en mars, l'Agglo a accompagné les messages sanitaires par des recommandations sur comment réduire ses déchets.

2.1.5 L'économie circulaire

L'Agglo intervient également sur un champ plus large que la prévention et gestion des déchets en matière d'économie circulaire.

On peut citer pour l'année 2020 :

- Réinjection du biométhane issu de la station d'épuration de Vienne Sud avec une partie réservée à la consommation de la flotte de bus et de Benne à Ordures Ménagères (BOM).
- 2 BOM de la régie fonctionnent au GNV.
- Mise en service de la nouvelle plateforme de mobilité de Pont-Évêque pour l'alimentation en gaz des bus et des BOM régie (2 postes d'alimentation à charge rapide prévus pour 2021).



BOM de la régie fonctionnant au Gaz

2.2 INDICATEURS

La loi de transition énergétique fixe comme objectif national **une réduction de 10 % des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2020 par rapport à 2010.**

Or, à périmètre géographique constant, les tonnages pris en charge par la collectivité sont passés de 46 931 tonnes à 50 663 tonnes en 2020 soit + 8 %.

Sur cette même période, la population du périmètre a augmenté de 3,3 %.

Ainsi, la quantité produite par habitant a augmenté de 5 %. En effet, si les ordures ménagères résiduelles sont en nette baisse (- 5 %) ainsi que les papiers et les cartons des commerçants, il y a eu une forte augmentation des apports en déchèteries (+ 16 %) depuis 2010.

Alors que la tendance était stable sur les années précédentes, l'année 2020 voit enfin une réduction de la quantité de déchets produits par habitant.

Les efforts de prévention et de réduction des déchets doivent encore être accentués pour permettre l'atteinte de l'objectif réglementaire de - 10 % par rapport à l'année de référence 2010. La production d'ordures ménagères résiduelles et le ratio de collecte en déchèterie est supérieure de près de 10 % à la moyenne régionale en AURA.

Tableau 3 - Quantités de DMA par type en kg/hab/an et évolution par rapport à 2010

	2010	2019	2020	Évolution en % 2020/2010	Évolution en % 2020/2019
Population	86 676	89 210	89 522	3,3	0,3
Kg/hab/an					
Déchèteries	199	241	231	16	- 4
Compostage (hors déchèteries)	26	31	30	16	- 3
Ordures ménagères	248	236	236	- 5	0
Emballages et papiers	37	34	34	- 7	- 0.6
Verre	25	29	30	22	5
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	2,7	4,2	3	31	- 18
Cartons commerçants	4,2	1,7	1	- 65	- 15
Total kg/hab/an	541	577	568	5	- 2

Tableau 4 - Indice de réduction des DMA par rapport à 2010

	2010	2019	2020	Objectif 2020
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	100	107	105	90

3. COLLECTE DES DÉCHETS

Une nouvelle répartition régie/privée et un allotissement en 2 lots selon la nature de la collecte a été engagé et mis en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2019.
L'année 2020 constitue la première année complète selon cette nouvelle organisation.

3.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte ou à défaut en point de regroupement.
Elle est également réalisée en conteneurs enterrés sur le quartier du Plan des Aures à Pont-Évêque et progressivement sur le centre-ville de Vienne.

3.1.1 Organisation du service

Les collectes enterrées sont intégralement réalisées en prestation. Pour mémoire, le marché a été renouvelé au 1^{er} juillet 2019. Il s'agit d'un marché unique confié au groupement SERNED /GUERIN pour la collecte en apport volontaire enterrée ou aérienne des OM, emballages, papiers et verre.

La collecte en porte-à-porte est réalisée pour partie en régie sur 6 communes représentant 44 % de la population et pour partie en prestation de service par la société VEOLIA basée à Ampuis depuis le 1^{er} juillet 2020.

Carte 2 - Répartition régie/privée collecte en porte-à-porte des ordures ménagères

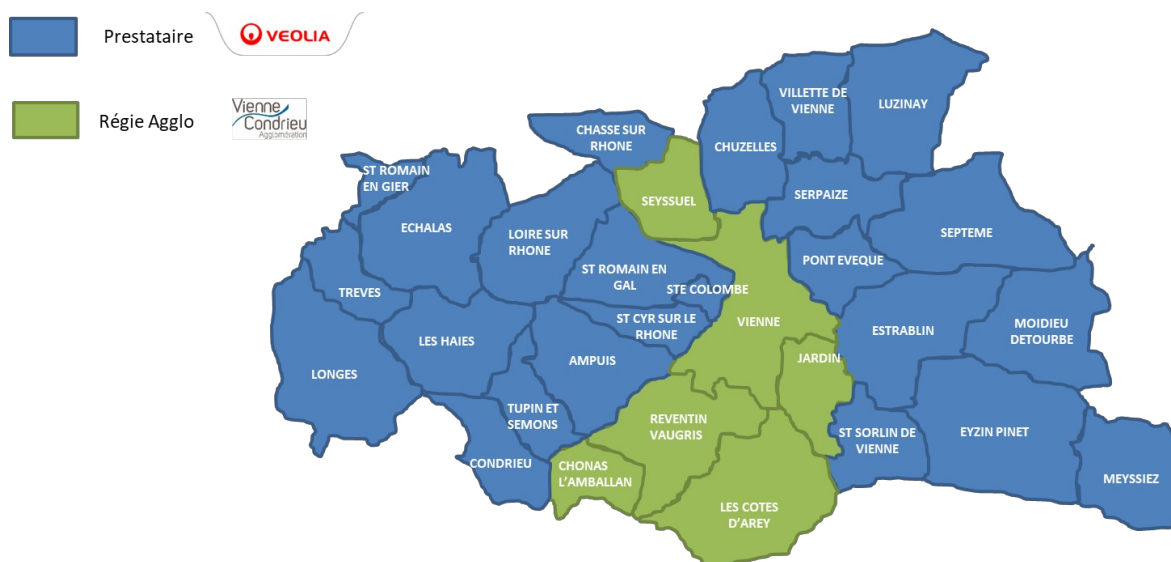


Tableau 5 - Tonnage ordures ménagères résiduelles et évolution 2020/2019

Année	Détails par secteurs	Tonnage	kg/hab/an
2020	Vienne Condrieu Agglomération	20 194	235,6
	Conteneurs enterrés	900	
	Total	21 094	
2019	Vienne Condrieu Agglomération	20 203	235,8
	Conteneurs enterrés	837	
	Total	21 040	
Évolution 2020/2019 en %		0,3	- 0,1

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont stables malgré le contexte.

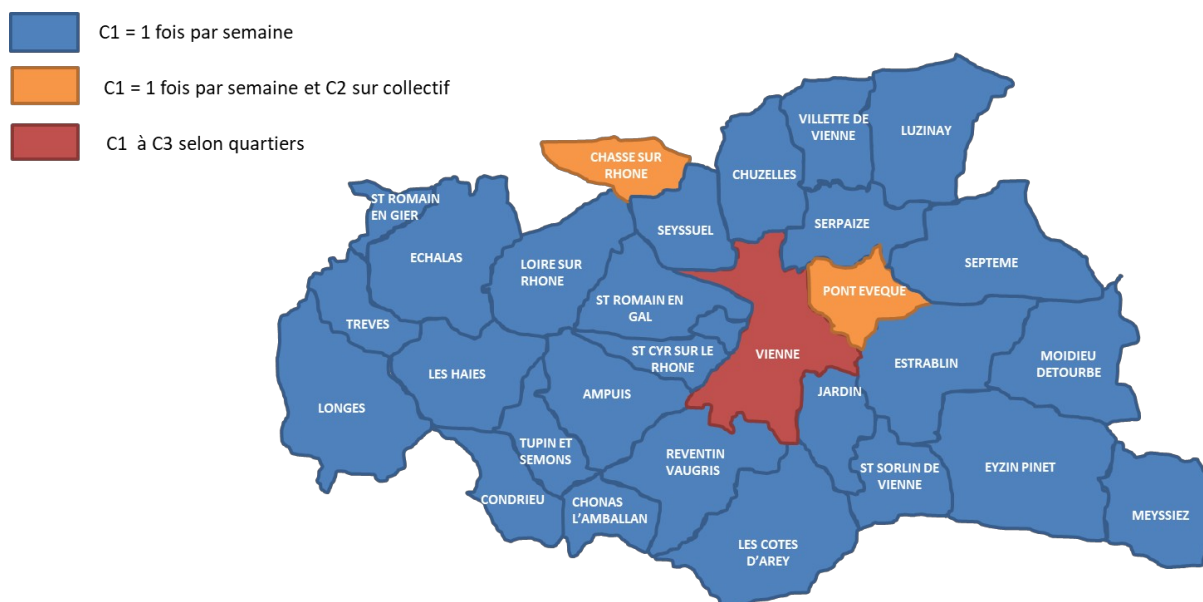
3.1.2 Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée :

- 1 fois par semaine (C1) sur toutes les communes.
- 2 fois par semaine (C2) sur les collectifs de Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque.
- 2 à 3 fois par semaine (C2 ou C3) selon les quartiers sur Vienne.

Les conteneurs enterrés ont été collectés avec une fréquence de 3 à 4 fois par semaine.

Carte 3 - Fréquence de collecte des ordures ménagères



3.1.3 Moyens

Secteur	Régie Agglo	Après le 1/07 VEOLIA
Localisation du centre technique	Vienne Sud	Ampuis
Équipements y compris véhicule relais	8	6 + 1 réserve
Nombre d'agents	24	12 hors encadrement

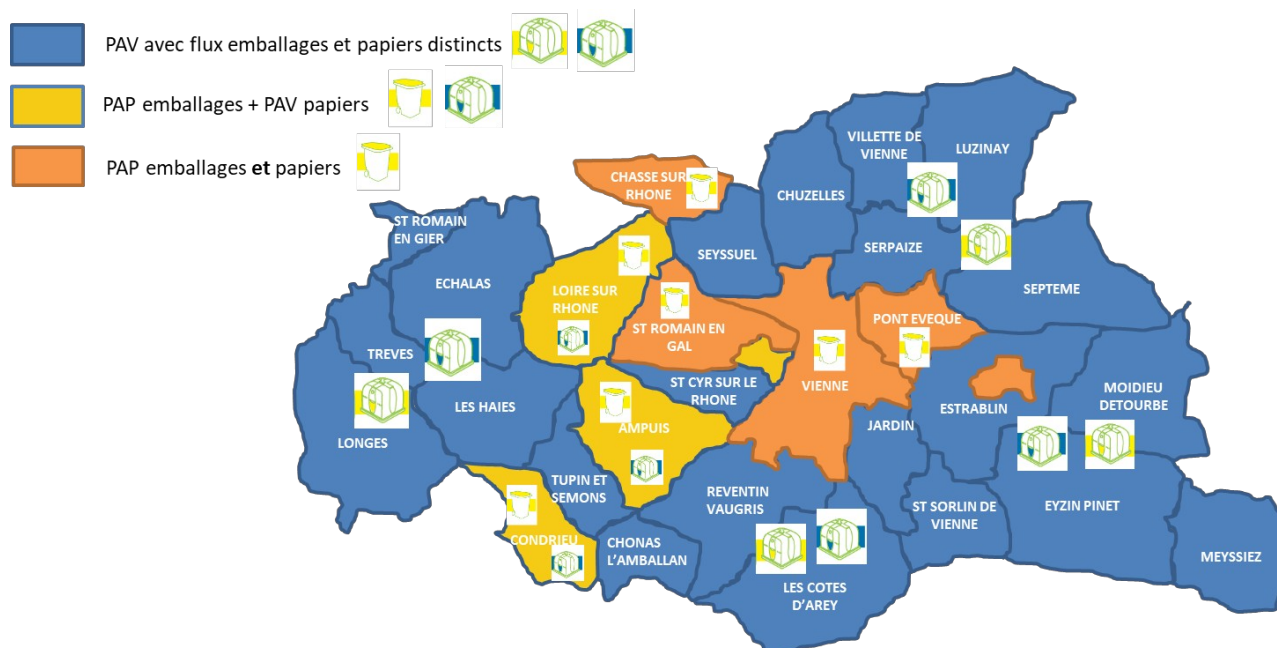
La collecte enterrée des OM est, quant à elle, réalisée par SERNED qui dispose d'un garage à Vienne et mobilise un véhicule dédié adapté à l'étroitesse des rues de Vienne ainsi que 2 chauffeurs pour 30 silos OM répartis en 19 implantations (6 au plan des Aures à Pont-Évêque et 13 au centre-ville de Vienne).

3.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

3.2.1 Organisation du service, fréquence de collecte, moyens

Selon le type de matériaux et le secteur, la collecte est effectuée en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

Carte 4 - Mode de collecte des emballages/papiers majoritaire



3.2.1.1 Collecte en porte-à-porte

Pour le porte-à-porte, les consignes pour les bacs jaunes sont distinctes selon l'historique des communes :

- Emballages seuls pour les communes d'Ampuis (centre bourg), Condrieu, Loire-sur-Rhône et Sainte-Colombe.
- Emballages et papiers, collecte dite « multimatériaux » pour les communes de Vienne, Pont-Évêque, Chasse-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal et le bourg d'Estrablin.

Seuls, les foyers des zones urbanisées denses sont équipés d'un bac jaune pour les emballages voire les papiers. Cette collecte concerne environ 56 896 habitants sur 8 communes.



Tableau 6 - Communes en porte-à-porte pour le tri des emballages voire du papier

Commune	Population	Fréquence	Consignes bac jaune	Prestataire
Vienne	29 306	C 1	Emballages et papiers	Régie
Pont-Évêque	5 210	C 0,5 et C1 (collectif)	Emballages et papiers	VEOLIA
Chasse-sur-Rhône	6 048	C 0,5 et C1 (collectif)	Emballages et papiers	
Saint-Romain-en-Gal	1 889	C 0,5	Emballages et papiers	
Ampuis	2 713	C 0,5	Emballages seuls	
Condrieu	3 897	C 0,5	Emballages seuls	
Loire-sur-Rhône	2 559	C 0,5	Emballages seuls	
Sainte-Colombe	1 909	C 0,5	Emballages seuls	

C0,5 : collecte tous les 15 jours, C1 : collecte 1 fois par semaine

3.2.1.2 Collecte en silos Points d'Apport Volontaire (PAV)

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, ainsi que les papiers sur la partie moins urbanisée.

Le marché a été confié au groupement SERNED (mandataire)/GUERIN pour la collecte des silos jaunes (emballages), bleus (papiers) et verts (verre).



En 2020, ont été rajoutés 1 silo emballages, 1 silo papiers, 2 silos verre et 3 conteneurs enterrés emballage/papier.

Annexe 2 : nombre de PAV aériens et enterrés par communes

3.2.2 Performances de collecte des emballages et des papiers

Tableau 7 - Tonnage et performances de collecte emballages et papiers

	Tonnage 2020	Tonnage 2019	Évolution en %	Kg/hab/an 2020	Kg/hab/an 2019
Verre	2 704	2 569	+ 5.2	30.2	28.8
Dont Verre PAV	2 649	2 479	+ 6.8	29.6	27.8
Emballages et papiers	3 058	3 065	- 0.2	34.2	34.4
Papiers seuls	794	876	- 9.3	8.9	9.8
Emballages seuls	913	846	7.9	10.2	9.5
Emballages et papiers	1 350	1 342	0.6	15.1	15

La collecte du verre, déjà en augmentation l'année précédente, a augmenté de + 5,2 % par rapport à 2019. Malgré la chute des tonnages collectés auprès des cafés, hôtels, restaurants (CHR) (cf. 3.4.3) et le contexte sanitaire, les usagers se sont fortement déplacés aux colonnes des points d'apports volontaire Verre.

La collecte des emballages et papiers est globalement stable sous l'effet d'une baisse de la collecte des papiers mais une hausse significative des tonnages d'emballages.

Globalement, la part tri sélectif (emballages et papiers) représente 21,5 % des ordures ménagères, et est en augmentation par rapport à 2018 (20,7 %) et 2019 (21,1 %), ce qui est encourageant.

3.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE DE TLC (TEXTILES LINGES DE MAISON CHAUSSURES)

Fin 2020, **117** bornes de collecte sont réparties sur l'ensemble du territoire. Durant l'année, **16 bornes ont été rajoutées**.

Tableau 8 - Tonnage et ratio de collecte des TLC

Année	Tonnage	kg/hab/an
2018	357,93	4,06
2019	376,00	4,21
2020	309,62	3,46



9,5 kg/hab/an de TLC sont mis sur le marché annuellement en France et 3,6 kg/hab/an sont collectés en moyenne en France.

Vienne Condrieu Agglomération dispose d'une bonne desserte territoriale (1 borne pour 750 habitants contre 1 455 habitants en moyenne France).

Mais l'année 2020 est marquée par une baisse de près de 17 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est liée au contexte sanitaire : arrêt du centre de tri de Pélussin et par suite de la collecte, changement probable d'habitude liée à la fermeture des commerces.

3.4 LES COLLECTES POUR LES NON MÉNAGE (SERVICE FACULTATIF)

3.4.1 Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères

L'Agglo collecte les apports non ménagers assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire ceux qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions et sans sujétions techniques particulières.

De plus, les usagers au-delà de 1 000 litres par semaine d'ordures ménagères (et 600 litres par semaine pour le sélectif) font l'objet du dispositif de redevance spéciale. Cet aspect est détaillé au chapitre 9.2.

3.4.2 Collecte des cartons des commerçants sur Vienne

Une collecte des cartons est organisée par la régie de collecte de l'Agglo le jeudi matin à partir de 5 h sur l'hyper-centre de Vienne et quelques voies à fort potentiel commercial.

Elle est réservée aux commerçants et est soumise au paiement d'une redevance (48 € TTC pour l'année 2020), au respect des règles de présentation des cartons (bacs bleus ou à défaut possibilité remisage cartons pliés attachés) et à une limitation des volumes présentés.

Tableau 9 - Tonnage cartons des commerçants

	2018	2019	2020	Évolution 2019 /2020 en %
Cartons	164,98	154,5	131,96	- 14,6
Moyenne tournée du jeudi	3,17	2,92	2,49	

Cette collecte a logiquement été réduite en 2020 du fait de la fermeture de nombreux établissements.

3.4.3 Collecte du verre des Cafés, Hôtels et Restaurants (CHR) sur Vienne

Un service de collecte du verre en porte-à-porte est mis en place pour les gros producteurs que sont les cafés, hôtels, restaurants. Cette collecte est réalisée une fois par semaine en régie. Elle se réduit progressivement en fonction de la mise en service des conteneurs enterrés. En effet, les CHR, dans le périmètre des conteneurs enterrés, sont invités à utiliser ces derniers.

L'année 2020 a été marquée par une forte baisse du tonnage pris en charge liée à la fermeture des CHR.

Tableau 10 - Tonnage Verre CHR

	2019	2020	Évolution en %
Verre CHR	90,34	55,74	- 38

3.4.4 Collecte des déchets valorisables du marché forain de Vienne

Depuis 2008, la gestion des déchets du marché de Vienne, 2nd marché de France par le nombre de forains, se fait en respect du principe du « marché propre ».

Les déchets résiduels sont repris par les forains. Mais les déchets valorisables que sont les cartons et les déchets fermentescibles (végétaux + cagettes) sont déposés dans 2 bennes à ordures ménagères en poste sur le marché. Les autres déchets sont ramenés par les commerçants.

Tableau 11 - Tonnage marché forain de Vienne

	2019	2020	Évolution en %
Cartons	67,26	53,00	- 21
Moyenne par marché	1,29	1,15	
Fermentescibles	59,81	45,00	- 25
Moyenne par marché	1,16	0,98	

3.5 LES AUTRES COLLECTES

3.5.1 Les cartouches d'imprimantes et piles

L'Agglo met en place des bornes de collecte pour la récupération de consommables bureautiques usagés (toners, cartouches jet d'encre pour imprimante, fax et photocopieur) traités par Conibi.

25 kg ont été collectés en 2020 hors déchèteries.

Une collecte de piles est effective dans certaines mairies ou écoles et au siège de Vienne Condrieu Agglomération ainsi qu'évidemment dans les déchèteries.

Les flux collectés dans les communes sont emmenés en déchèteries et comptabilisés dans le flux déchèteries (cf. 4.3.2).



3.5.2 Les bouchons en plastique

L'Agglo s'est associée à l'Association Bouchons d'Amour / Cœur de Bouchons pour permettre la dépose des bouchons en plastique dans les déchèteries. Ces bouchons sont ensuite collectés par les bénévoles de l'association.

La revente des bouchons par l'association participe au financement de l'acquisition d'équipements spécifiques pour personnes handicapées, de l'aménagement de l'habitat en matière d'accès, de mobilité, de l'aménagement de véhicule en poste de conduite et de transport. Certaines communes ont également conventionné avec l'association pour une collecte spécifique sur certains de leurs établissements.

3.6 FAITS MARQUANTS COLLECTE

3.6.1 Résorption des points noirs de collecte

Vienne Condrieu Agglomération est engagé dans un plan de résorption des points noirs de collecte, sources d'accident pour les équipiers de collecte comme pour les usagers piétons et automobilistes.

Au premier rang des points noirs prioritaires figurent les marches arrière qui sont responsables de plus d'un tiers des accidents mortels chez les équipiers de collecte et les usagers. La collecte bilatérale, les voies en pente ou étroites sont, parmi d'autres, des types de points noirs qu'il est nécessaire de traiter.

Le plan de résorption des points noirs de collecte s'est prolongé sur l'ensemble du périmètre : **fin 2020, 79 % des points identifiés ont été traités.**

Tableau 12 - Indicateurs points noirs

		Points noirs identifiés	Points noirs résolus	En %
Ex ViennAgglo	Fin 2019	124	99	80
	Fin 2020	141	117	83
Ex CCRC	Fin 2019	27	17	63
	Fin 2020	32	20	63
Vienne Condrieu Agglomération	Fin 2020	173	137	79

3.6.2 Conteneurs enterrés

Pour mémoire, le déploiement des conteneurs enterrés concerne actuellement 2 modalités :

- **Les centres-bourgs et centres-villages des communes** réalisés lors d'opérations de requalification. Ces conteneurs sont destinés à la collecte des emballages, des papiers et du verre.
- **La ville de Vienne**, du fait de son contexte de patrimoine historique et de la forte densité de population. Les conteneurs sont destinés aux ordures ménagères, emballages/papiers et verre.

Malgré le contexte de l'année, 3 opérations ont pu être menées sur le centre-ville de vienne :

		
Place de la République <i>Mise en service le 24/08/2020</i>	Place des Capucins <i>Mise en service le 07/09/2020</i>	Rue des Carmes <i>Mise en service le 09/11/2020</i>

Concernant les conteneurs enterrés de centres-bourgs, plusieurs projets ont été initiés et devraient voir le jour en 2021, comme sur l'éco-quartier d'Échalas ou à Villette-de-Vienne.

3.6.3 Améliorations concernant le service logistique/livraison des bacs et la collecte

Une procédure pour les bacs endommagés, cassés et la réalisation d'un outil de communication dédié (qui s'accroche sur le bac) pour les usagers ont été mis en place afin d'améliorer les conditions de sécurité pour les agents.

Un **nouveau marché de fourniture** pour les bacs ordures ménagères et emballages/papiers à compter de début mars 2020 a été attribué à l'entreprise SULO.

Les bacs sont **fabriqués en France** à Langres (Centre-Est) à partir de polyéthylène issu de la récupération de bacs hors d'usage ou d'emballages ménagers (**100 % de matière recyclée** pour les cuves des bacs).

Les conditions de travail des agents effectuant le montage et la livraison des bacs ont été améliorées avec la mise à disposition d'un chariot de manutention.



Information bacs défectueux

Un support de communication a été réalisé pour alerter les usagers lors de stationnement gênant la collecte.

Les bennes neuves du marché de collecte VEOLIA ont été mise en service à l'été.

Un flocage des flancs de BOM avec le visuel de la campagne de sensibilisation compostage a été réalisé.



Information stationnement gênant

3.7 INDICATEURS

Le tableau ci-dessous récapitule les données par flux et leur évolution.

Tableau 13 - Synthèses tonnage, ratio des déchets collectés

Tonnage	2019	2020	2020/2019 en %	Ratio Kg/hab/an 2019	Ratio Kg/hab/an 2020	2020/2019 en %
Population	89 210	89 522	+ 0,3			
OMR	21 040	21 094	+ 0,3	235,8	235,6	- 0,1
Verre	2 569	2 704	+ 5,2	28,8	30,2	4,9
Verre PAV	2 479	2 649	+ 6,8	27,8	29,6	6,5
Verre CHR	90	56	- 38,3	1,0	0,6	- 38,5
Emballages et papiers	3 065	3 058	- 0,2	34,4	34,2	- 0,6
Papiers seuls	876	794	- 9,3	9,8	8,9	- 9,7
Emballages seuls	846	913	7,9	9,5	10,2	7,6
Multi-matériaux	1 342	1 350	0,6	15,0	15,1	0,2
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	376	310	- 17,6	4,2	3,5	- 17,9
Cartons commerçants Vienne	155	132	- 14,6	1,7	1,5	- 14,9
Marchés forains Vienne (cartons, fermentescibles)	127	98	- 22,9	1,4	1,1	- 23,1

4. DÉCHÈTERIES

4.1 RÉSEAU ET MODE D'EXPLOITATION

4.1.1 Les déchèteries fixes

Vienne Condrieu Agglomération dispose d'un réseau de **5 déchèteries**.

Tableau 14 - Adresses déchèteries fixes et mode d'exploitation

Déchèterie de	Adresse	Mode d'exploitation
Ampuis	1680, rue du Stade 69420 Ampuis	Prestataire (SERNED)
Chasse-sur-Rhône	326, route de Communay 38670 Chasse-sur-Rhône	Prestataire (SERNED)
Pont-Évêque	ZI l'Abbaye 38780 Pont-Évêque	Régie Agglo
Vienne Sud	Saint-Alban-les-Vignes 38200 Vienne	Régie Agglo
Villette-de-Vienne	288, chemin du Maupas 38200 Villette-de-Vienne	Régie Agglo

4.1.2 Les déchèteries mobiles et conventions d'accès

Les habitants ont accès à la **compostière d'Eyzin-Pinet**, gérée par la société Agro-Compost dans le cadre d'un marché avec l'Agglo, **pour déposer leurs déchets verts**.

Les habitants d'Échalas, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves ont également **accès à la déchèterie de Tartaras** dans le cadre d'une convention avec Saint-Etienne Métropole.

Enfin, **un service de déchèterie mobile** est mis en place pour les secteurs les plus éloignés des déchèteries fixes.

Ce dernier est réservé aux habitants des communes d'Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves.

Les déchets collectés sont les déchets verts, la ferraille, les encombrants, le carton et les petits appareils ménagers.

Ainsi en 2020, des bennes et un gardiennage ont été mis en place sur 8 samedis répartis sur les communes d'Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gier.



Information déchèterie mobile

4.1.3 Déchèteries : carte de synthèse

Carte 5 - Situation des déchèteries fixes et mobiles



4.2 FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCÈS

4.2.1 Horaires d'ouvertures

Les déchèteries sont ouvertes 6 jours sur 7 selon les horaires suivants.

Tableau 15 - Horaires des déchèteries

Déchèterie	Horaires
Ampuis	Lundi : 8h30-12h et 14h - 18h30 Du mardi au vendredi : 14h - 18h30 Samedi : 8h30-12h et 14h - 18h30
Chasse-sur-Rhône	Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h - 18h Samedi : 9h - 18h
Pont-Évêque Vienne Sud Villette-de-Vienne	Du lundi au samedi : 8h-12h et 13h30 - 18h

4.2.2 Déchets acceptés et conditions d'accès

Les déchèteries acceptent de nombreux matériaux qui ne peuvent, ou ne doivent pas, être pris en charge simultanément avec les ordures ménagères en raison de leur toxicité ou de leur volume :

- **Déchets valorisables** : cartons, déchets d'éléments d'ameublement, végétaux, plâtre (sur Ampuis), gravats, métaux, bois.
- **Déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement** : déchets d'équipements électriques électroniques (dit D3E), déchets dangereux spécifiques (huiles, batteries, piles, ampoules...) et également les Déchets d'Activités à Risque Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement¹.
- **Autres déchets volumineux** dits encombrants.

¹ Les DASRI sont également aujourd'hui pris en charge dans de nombreuses pharmacies. (Cf. liste des points sur : www.dastri.fr)

Les déchèteries **sont ouvertes aux particuliers** résidant sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, sur présentation **d'une carte d'accès** disponible dans chaque mairie et maisons de quartiers.

L'accès pour les particuliers est gratuit dans la limite des quantités présentées dans le tableau suivant.

Tableau 16 - Limite dépôt par type de flux (particuliers)

Nature des déchets	Dépôt journalier maximum	Dépôt hebdomadaire maximum
Gravats	Jusqu'à 2 m ³	3 m ³
Métaux		
Objets encombrants		
Bois classe B		
Plâtre (Ampuis uniquement)		
Déchets verts*	Jusqu'à 3 m ³	6 m ³
Huile de friture	Jusqu'à 20 litres	20 litres
Huile minérale	Jusqu'à 10 litres	10 litres
Déchets dangereux spécifiques (peintures, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires..., produits de laboratoire et non identifiés)	Jusqu'à 20 litres	30 litres
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	5 unités	5 unités
Tubes fluorescents ou néons	Jusqu'à 5 unités	10 unités
Pneumatiques (campagnes ponctuelles)	4 unités	4 unités

* Dans le cadre du marché des déchets verts avec la société Agro-compost (**compostière d'Eyzin-Pinet**), les apports des particuliers directement sur le site sont possibles.

Ils sont **autorisés jusqu'à 500 kg par apport dans la limite de 3 tonnes par an** sur présentation d'une carte de déchèterie. Au-delà, les particuliers payent le droit à dépôt directement au prestataire en charge de la plateforme.

Les professionnels (artisans, commerçants, administrations, établissements scolaires...) **sont autorisés à déposer les déchets sous réserve du respect du dispositif financier et quantitatif** ci-dessous. Ces conditions concernent également les entreprises qui ne sont pas implantées sur le territoire mais qui y travaillent dans le cadre de la charte départementale signée.

Tableau 17 - Conditions techniques et financières d'accueil des non ménagers (professionnels)

Type de déchets	1 ticket (12 € TTC)	1 ticket supplémentaire	Dépôt journalier maximum autorisé
Gravats	Jusqu'à 0.5 m ³	Par tranche de 0.5 m ³ supplémentaire	2 m ³
Objets encombrants			
Bois classe B	Jusqu'à 1 m ³	Par tranche de 1 m ³ supplémentaire	2 m ³
Déchets verts			3 m ³
Huiles minérales	Jusqu'à 10 litres		
Déchets dangereux spécifiques (peintures, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires, produits de laboratoire et non identifiés)	Jusqu'à 3 litres	Par tranche de 3 litres supplémentaires	20 litres
Métaux, cartons, huiles de friture, lampes-néons	Gratuit		

4.2.3 Opérations ponctuelles de collecte en déchèterie (pneus, réemploi)

4.2.3.1 Collecte des pneus

Afin de répondre à la demande des usagers de dépôts de pneus usagés, des campagnes de collecte ponctuelles de pneus sont réalisées sur 3 des 5 déchèteries de Vienne Condrieu (Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne).

Compte tenu du contexte sanitaire, une seule collecte automnale a été organisée du 19 octobre au 28 novembre.



Information collecte de pneus

4.2.3.2 Collecte EMMAUS

Comme mentionné au 2.1.2 réemploi, dans le cadre d'une convention établie avec l'association Emmaüs de Vienne, des permanences d'Emmaüs se déroulent chaque mercredi de 14h à 17h à la déchèterie de Pont-Évêque et le samedi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h à la déchèterie de Vienne.

Les compagnons réceptionnent les dons (livres, meubles, jouets, vaisselle...).

Plusieurs permanences ont été supprimées en 2020 du fait du contexte sanitaire.

4.3 INDICATEURS

4.3.1 Fréquentation

Tableau 18 - Fréquentation par site et évolution

Nombre de passages	Ampuis	Chasse-sur-Rhône	Pont-Évêque	Vienne	Villette-de-Vienne	TOTAL
2019	32 049	46 173	107 645	54 636	63 838	304 341
2020	27 313	44 007	81 050	50 870	59 525	262 765
Évolution 2020/2019 en %	- 15	- 5	- 25	- 7	- 7	- 14

On constate logiquement une baisse de la fréquentation par rapport à 2019 liée à la période de confinement et de la fermeture des sites mi-mars jusqu'à la reprise progressive mi-mai 2020.

4.3.2 Tonnages, répartition par filière et niveau de valorisation

Tableau 19 - Tonnage par matériau et répartition par filière

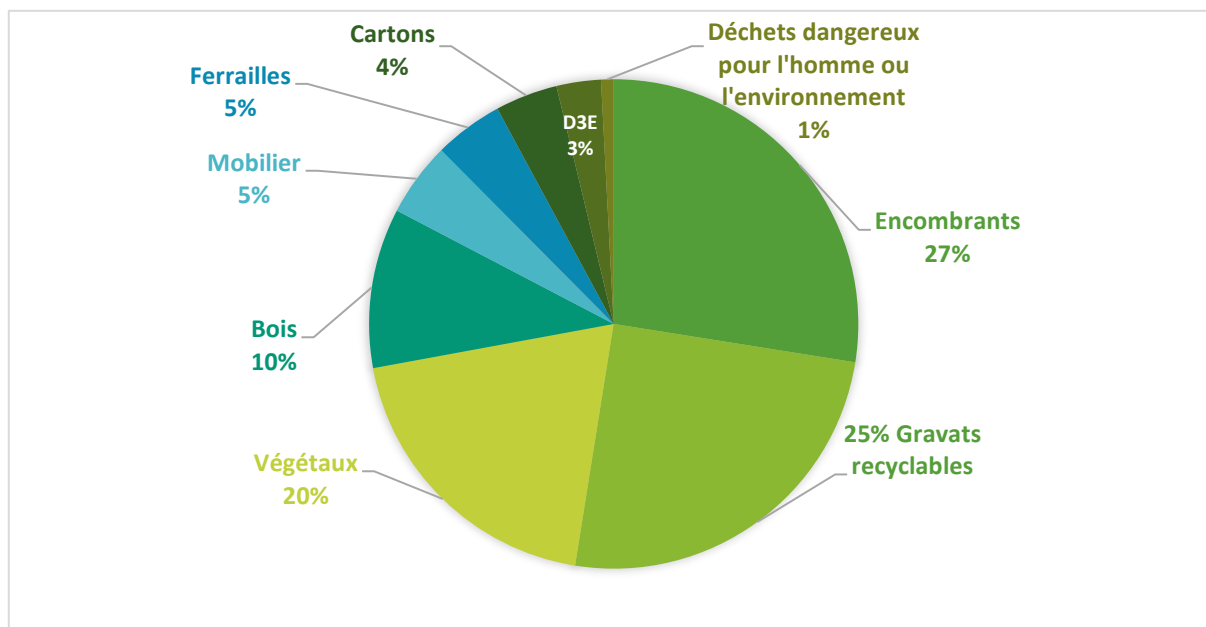
Type de déchets	Tonnages			Répartition par filière en tonnes		
	2019	2020	Evolution 2020/2019 en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement
Principaux flux						
Encombrants	5 899	5 665	-4,0	567		5 089
Gravats recyclables	4 990	5 152	3,2	5 152		
Végétaux	4 830	4 034	-16,5	4 034		
Bois	2 287	2 174	-4,9	2 174		
Mobilier	924	1 008	9,1	489	446	74
Ferrailles	873	939	7,6	939		
Cartons	859	848	-1,3	848		
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	591	604	2,2	454	64	86
Déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement						
Déchets dangereux	127	127			127	
Huiles minérales	38	28	-26,3	9	19	
Piles	7,0	7,1	1,4	5,6		1,5
Huiles alimentaires	4,0	4,2	5,0	4,2		
Lampes et néons	3,7	3,3	-10,8	3	0	
Cartouches d'encre	0,9	0,9	0,0	0,80	0,10	
Radiographies	0,5	0,46	1,1	0,46		
Déchets d'activité de soin	0,18	0,13	-29,4		0,13	
Autres flux						
Plâtre (Ampuis)	33	26	-28,6	26		
Pneumatiques	27	19	-42,9	19		
Capsules Nespresso	7,5	11,2	50	11,2		
Total	21 502	20 651	-4,0	14 736	656	5 250
Répartition en %				71	3	25
Total hors gravats	16 512	15 499	-6,5	9 584	656	5 250
Répartition en % en excluant les gravats				62	4	34

Malgré la période de confinement et la baisse de fréquentation en cumul annuelle, les tonnages globaux pris en charge sur les sites restent à un niveau élevé avec une baisse seulement de 4 % par rapport à 2019.

On constate que certains flux ont fait l'objet d'une augmentation : gravats, mobiliers, ferreux.

C'est ainsi en **moyenne 231 kg/hab/an** (- 10 kg/hab/an) qui ont été pris en charge sur les déchèteries.

Graphique 1 - Répartition par matériau des principaux flux pris en charge en déchèterie



71 % des déchets pris en charge en déchèteries font l'objet d'une valorisation, majoritairement sous forme de matière.

4.3.3 Analyse des performances par matériau

4.3.3.1 Mobilier dit Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA)

Le gisement annuel mis sur le marché est de plus de 36 kg/hab/an.

Le taux de captation par l'éco-organisme en charge des DEA ménagers (ECOMOBILIER) est de près de 14 kg/hab/an en France.

À ce jour, seuls 3 des 5 sites (Ampuis, Vienne, Villette-de-Vienne) sont équipés d'une benne dédiée faute de place disponible. Néanmoins, Vienne Condrieu Agglomération, avec **11,43kg/hab/an captés en déchèteries**, se situe dans la moyenne régionale.

4.3.3.2 Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

Le gisement de D3E ménagers est estimé à plus de 20 kg/hab/an.

Le niveau de captation sur les déchèteries de Vienne Condrieu Agglomération, de **6,7 kg/hab/an, est inférieur à la moyenne régionale (environ 10 kg/hab/an)**.

Tous les sites sont équipés, sauf celui de Chasse-sur-Rhône. Le volume collecté est sensiblement le même que les années précédentes.

4.3.3.3 Déchets Dangereux

1,4 kg/hab/an sont collectés sur les déchèteries, chiffre nettement supérieur à la moyenne France pour les déchets dangereux spécifiques (DDS) de 0,5 kg/hab/an.

Ce niveau est stable depuis plusieurs années.

4.4 FAITS MARQUANTS DÉCHÈTERIE

4.4.1 Gardiennage déchèterie

Le personnel a été renforcé sur la déchèterie de Villette de Vienne pour tenir compte de l'augmentation continue et des pics de fréquentation. Notre collègue Dominique Bedon en poste sur la déchèterie de Villette-de-Vienne nous a quitté prématurément en juillet. Son professionnalisme était reconnu et sa personnalité appréciée par ses collègues du service.

4.4.2 Expérimentation horaires canicule

Depuis 2017, l'État a mis en place un Plan National Canicule. En 2020, le plan a été reconduit et adapté pour tenir compte du contexte Covid 19, facteur aggravant (même typologie de personnes vulnérables). Un système d'alerte canicule et santé est ainsi activé du 1^{er} juin au 15 septembre.

Il a été décidé d'expérimenter une adaptation des horaires sur la période 7h - 14h (journée continue) pour tenir compte du cycle d'évolution de la température sur une journée et préserver les usagers et agents en cas de déclenchement de la vigilance orange Météo France (= alerte préfecture de niveau 3).

Le dispositif a été mis en place 8 jours (30,31 juillet et 1^{er} août ainsi que les 8,10,11,12 et 13 août). Cela a permis de bénéficier d'un retour d'expérience afin d'envisager une pérennisation les années à venir.

4.4.3 Entretien et travaux sur les sites

Au-delà de l'entretien courant plusieurs déchèteries ont bénéficié de travaux d'amélioration ou de mise en conformité en 2020 :

- Achat d'un nouveau silo à huile à Pont-Évêque.
- Installation de panneaux de protection en tête des quais à Villette-de-Vienne.
- Mise en place de panneaux signalétique sur toutes les déchèteries indiquant un numéro pour faciliter l'orientation, la nature des bennes, le devenir des matériaux et les points d'alerte.



Signalétique à Vienne



Silo à huile à Pont-Évêque

4.4.4 Incidents

L'année a été marquée par plusieurs non conformités :

- concernant les déchets dangereux, le dépôt de fusées à main, extincteurs de cheminées sur la déchèterie de Vienne,
- mais également la présence de bois créosoté dans la benne bois sur plusieurs sites.

5. TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT

5.1 POST-EXPLOITATION CET

Pour mémoire, un site d'enfouissement situé au Sud de Vienne, secteur Saint-Alban a été créé en 1968 et a fait l'objet d'extension en 1986 et en 2000.

Le site a arrêté l'accueil des déchets ménagers en 2009 et a cessé ses activités en 2014. Il a fait l'objet de travaux de réhabilitation post-exploitation en 2016 et 2017. Ce site a été géré par un syndicat (SYVROM), dissous en 2018 suite au regroupement de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC).

Vienne Condrieu Agglomération assure le suivi post-exploitation du site (suivi de 30 ans portant jusqu'en 2034) :

- Gestion des eaux, analyse des eaux et lixiviats
- Gestion et contrôle du biogaz produit.
- Entretien de la couverture végétale.
- Suivi de la tenue des ouvrages notamment inspection des galeries souterraines.



Galeries souterraines

5.2 TRANSFERT

L'Agglo gère un quai de transfert de déchets ménagers à la limite des communes de Vienne et Reventin-Vaugris situé sur l'ancien site d'enfouissement de Saint-Alban.

L'installation comporte 2 quais de vidages pour 2 semi-remorques à fond mouvant en cours de remplissage, et un espace pour 1 semi-remorque en attente, soit une capacité d'accueil de 270 m³ de déchets.

Le site est utilisé pour le transfert de l'ensemble des ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire. En 2020, 21 088 tonnes ont été prises en charge sur le quai de transfert.

Le site est exploité en régie. Le transport des semi-remorques est, quant à lui, réalisé par un prestataire. La prestation a été confiée à la société MAUFFREY jusqu'en août 2020.

Un nouveau marché de transport des ordures ménagères a été attribué à la société CITAIX (Chasse-sur-Rhône) à partir de septembre 2020.

Le marché intègre la mise à disposition de 4 remorques à fond-mouvant alternatives neuves et affectées à l'Agglo. Différentes améliorations environnementales ont été intégrées : bâchage des semi-remorques, mise en place d'un plancher semi-étanche, système d'accouplement semi-tracteur antipollution, recours à un véhicule gaz pour le transport...

Le quai de transfert est constitué d'une structure métallique avec 2 trémies de déchargement réalisée en 2007. **Une étude d'audit de la structure existante vieillissante a été réalisée** afin d'identifier les éventuels travaux de remise à niveau nécessaire et mettre en place des mesures conservatoires (mise en place d'une mesure permettant un contrôle et une alerte in situ).

5.3 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le traitement des ordures ménagères résiduelles a été effectué sur les sites suivants.

Tableau 20 - Destination des ordures ménagères

Lieu	Adresse	Tonnage 2020
Usine d'incinération TREDI	ZI Portuaire 519, rue Denis Papin Salaise-sur-Sanne	17 543
Autres usines d'incinération	Sytraival à Villefranche/Saône Athanor à Grenoble	443
Unité de traitement du SICTOM de la Bièvre (prétraitement mécano biologique puis stockage)	113, chemin des Carrières Lieu-dit les Burettes Penol	133 (dans le cadre de la convention transférée par la commune de Meyssiez)
Centres de stockage de délestage	Coved à Roussas	2 970

Ainsi 81,4 % des ordures ménagères résiduelles ont été incinérées en produisant de l'énergie.

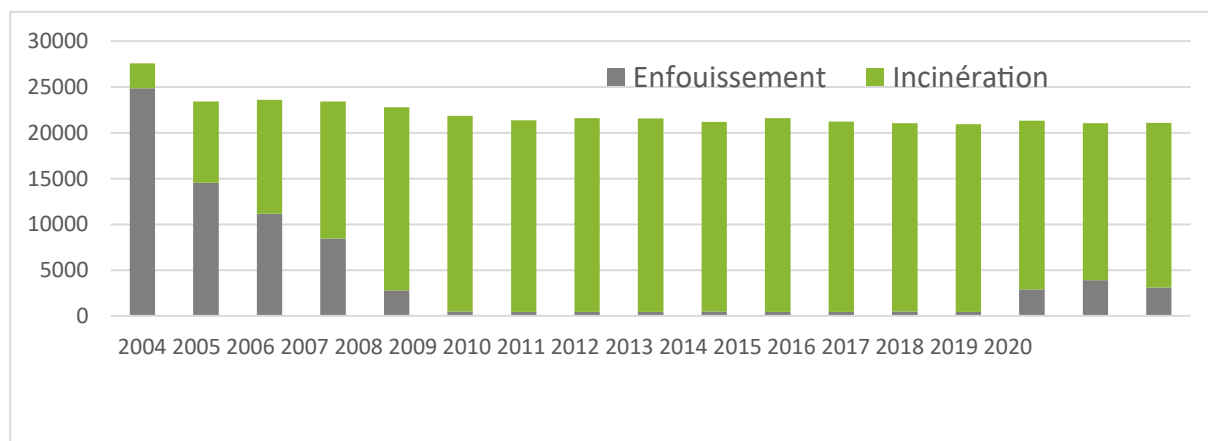
Le niveau d'enfouissement a augmenté depuis 2018 du fait des délestages liés aux arrêts programmés ou accidentels sur l'exutoire principal (TREDI à Salaise-sur-Sanne, titulaire du marché).

Plusieurs incidents ont eu lieu sur le site TREDI en 2020 dont une fuite sur la chaudière en avril.

À noter que TREDI n'a réorienté aucun déchet sur l'usine de Bourgoin-Jallieu en 2019 et 2020.

Cette situation dégrade le niveau de valorisation des déchets même si une amélioration a été constatée en 2020 par rapport à 2019.

Graphique 2 - Mode de traitement des ordures ménagères et évolution depuis 2004 - en tonnes

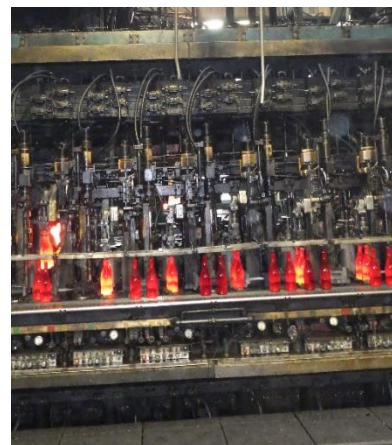


5.4 TRI ET VALORISATION DES EMBALLAGES PAPIERS ET TEXTILES

5.4.1 Verre

Le verre collecté à Vienne Condrieu Agglomération suit la filière suivante :

- Prise en charge sur la plateforme de regroupement de GUERIN à Saint-Fons (69).
- Pré-traitement sur le site Sibelco à Andrézieux-Bouthéon (rue André Richard 42).
- Traitement sur la verrerie VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy (42).



Recyclage en verrerie

Pour mémoire, **30,2 kg/hab/an de verre** ont été valorisés en 2020. Cela est assez proche de la moyenne pour des collectivités semblables.

5.4.2 Emballages, papiers

L'Agglo disposait de plusieurs marchés de tri, situation historique issue de la fusion de deux périmètres en 2018.

Un appel d'offre a été réalisée dès 2019 pour la mise en œuvre des nouveaux marchés de tri et du transport des cartons, papiers et emballages à compter de mars 2020, marchés attribués à DELAUZUN (Ampuis) et PAPREC (Chassieu).

Nouveau marché de tri : PAPREC pour le tri des emballages et papiers en mélange

Ce nouveau site, d'une surface de 13 000 m² dont 9 300 m² couverts, est situé sur la commune de Chassieu à une trentaine de kilomètres de Vienne.

Il est facilement accessible par autoroute. Il dispose d'une capacité de 60 000 t par an. Le site, hautement automatisé (8 cribles, 1 robot trieur, 15 trieurs optiques...), mobilise néanmoins quotidiennement 46 opérateurs de tri.

Le marché prévoit le respect des prescriptions techniques minimales imposées par les filières industrielles de reprise des matériaux mais également un engagement de performance sur l'ensemble des matériaux triés.

Autre nouveauté, les refus seront obligatoirement valorisés sous forme de valorisation énergétique.

Le site comprend un parcours de visite avec une salle pédagogique.

Les conditions sanitaires n'ont pas pu permettre d'organiser de visite. Néanmoins, le centre de tri de Paprec a été maintenu ouvert contrairement à d'autres sites français, ce qui a permis d'assurer la continuité des collectes sélectives y compris en période de confinement.

Les déchets après tri sont valorisés par différents repreneurs.

Tableau 21 - Repreneurs emballages/papiers

Nature	Filière de reprise
Cartons	Delauzun, ZI Verenay - 69420 Ampuis Revipac : Saïca, 573, chemin des Ortis - 26240 Laveyron
Aluminium	Regeal Affimet, Avenue du Vermandois, BP 80419 - 60204 Compiègne
Papier	Norske Skog, Route Jean Charles Pellerin, ZI3, BP 109 - 88194 Golbey
Acier	Arcelor Mittal - 13270 Fos-Sur-Mer
Plastiques (emballages)	Valorplast, 14, rue de la République - 92800 Puteaux
Briques alimentaires	Revipac : Lucart SAS 10, rue Maurice Mougeot, BP 35 - 88600 Laval-sur-Vologne
Refus de tri ^{2*}	UIOM, 48, avenue des Frères Lumières - 38300 Bourgoin-Jallieu

Sur les 3 058 tonnes d'emballages et papiers collectés en 2020, 337 tonnes de refus ont été incinérés, soit **un taux de refus moyen de 11,02 %** tous flux confondus.

Ont été réellement valorisés en 2020 (source : tonnages expédiés et repris par les repreneurs) :

- 15,5 kg/hab/an de papiers et 0,4 kg/hab/an de gros de magasin
- 13,80 kg/hab/an d'emballages (dont 8,6 kg de cartonnettes, 1,3 kg de briques alimentaires, 1,6 kg d'acier/alu, 2,3 kg de PET et PEHD)

Ainsi, au global 44,3 kg/hab/an d'emballages incluant le verre et 15,9 kg/hab/an de papiers et gros de magasin ont été valorisés.



Balle pour papeterie

5.4.3 Textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC)

Les textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC) sont triés par Le Relais 42, entreprise à but socio-économique, ZA du Planil, Rue de l'Europe, 42410 **Pélussin**.

Ces matériaux, même troués, abimés ou usés sont valorisés selon différentes filières. Les débouchés sont en cours d'évolution avec la création de produits nouveaux : une gamme d'isolant thermique et acoustique (dit « Metisse »), dispositif pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas...

² Les refus de tri sont des matériaux déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire alors qu'ils ne sont pas recyclables

5.5 VALORISATION/ TRAITEMENT DES FLUX DÉCHÈTERIES

Tableau 22 - Filière de reprise matériaux issus des déchèteries en 2020

Nature	Adresse
Encombrants	Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Végétaux	Agro-Compost - D38 - 38780 Eyzin-Pinet
Métaux (Ferreux)	Derichebourg - Route du Barrage - 38121 Reventin-Vaugris
Cartons	Saica - 573, chemin des Ortis - 26240 Laveyron Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Gravats recyclables	Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Cartouches d'encre	LVL - Parc d'activités de Tournebride - 4, rue Gutenberg - 44118 La Chevrolière
Bois	Eco3Bois - 2, chemin du Génie - 69200 Vénissieux
Huiles moteur	Faure Huiles - 373, route de Noyerée - 38200 Luzinay
Huiles végétales	Oleovia - Zi de Petite Synthe - Rue Van Cauwenberghe - 59640 Dunkerque
<i>Filières avec Éco-organismes</i>	
DEEE	OCAD3E - 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Lampes et néons	Recylum - 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Meubles	Eco-Mobilier - 50, Avenue Daumesnil - 75012 Paris
Déchets dangereux	Trédi - 519, rue Denis Papin - 38150 Salaise-sur-Sanne EcoDDS - 117, avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne-Billancourt
Déchets Activités de Soins à Risques Infectieux	DASTRI - 17, rue l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Piles	Corepile - 17, rue Georges Bizet - 75016 Paris

Tableau 23 - Filière de reprise matériaux autres collectes connexes aux déchèteries

Nature	Filière de reprise
Pneumatiques filières	ALIAPUR - 71, cours Albert Thomas - 69003 Lyon
Bouchons plastiques	Bouchons d'amour - 10, place Auguste Perret Malissol - 38200 Vienne

6. BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX

6.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit un **objectif de diminution** des déchets non dangereux non inertes **mis en décharge de 30 % entre 2010 et 2020** et de 50 % entre 2010 et 2025.

En 2010, 6 492,1 tonnes (encombrants de déchèteries et part ordures ménagères résiduelles) ont été enfouies sur le périmètre des communes de l'actuelle Vienne Condrieu Agglomération. 8 059,1 tonnes ont été enfouies en 2020 (en baisse par rapport aux 9 375,4 tonnes de 2019).

Cela représente néanmoins une **augmentation de + 24,1 % par rapport à 2010**. Cette situation éloignée de l'objectif s'explique par une part délestage en enfouissement des ordures ménagères importante comme en témoigne le gGraphique 2 (page 31) .

6.2 OBJECTIF D'AMÉLIORATION DE LA VALORISATION

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes de **55 % en 2020** et 65 % en 2025.

40,4 % des déchets non dangereux non inertes pris en charge par l'Agglo font l'objet d'une valorisation matière ou organique **en 2020**. Ce taux de valorisation atteint 81,2 % si on tient compte de la valorisation énergétique.

Au global 83,5 % des déchets pris en charge par l'Agglo ont fait l'objet d'une valorisation (81,1 % en 2019, légère baisse liée à l'augmentation de la part enfouie des ordures ménagères résiduelles).

Tableau 24 - Bilan global tonnage 2020, filières et taux de valorisation

Collecte	2020	Répartition en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement
Déchèteries	20 651	41	14 736	656	5 250
Compostage (hors déchèteries)	2 714	5	2 714	0	0
Ordures ménagères	21 094	42		17 986	3 109
Emballages Papiers	3 058	6	2 721	337	0
Verre	2 704	5	2 704		0
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	310	1	300		9
Cartons commerçants	132	0	132		0
Total (t)	50 663	100	23 308	18 978	8 368
Répartition au global			46,0 %	37,5 %	16,5 %
Total (t) hors inertes et hors dangereux	45 772		18 133	18 832	8 367
Répartition part hors inertes et dangereux			40,4%	40,8 %	18,7 %

INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments donnés dans cette partie sont issus du Compte Administratif. Certains décalages sont possibles dans les paiements ou les encaissements d'une année sur l'autre. Aussi, en parallèle, une démarche de comptabilité analytique, élaborée par l'ADEME et reconnue au niveau national appelée « Comptacoût », est mise en œuvre afin de connaître les coûts réels du service sur l'année et leur ventilation par type de déchets.

7. MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES À DES ENTREPRISES

Tableau 25 - Liste des principaux marchés confiés à des entreprises

Secteur	Objet du marché	PRESTATAIRE	Date début du marché	Date fin du marché	Dépenses 2020 en € TTC (service fait en 2020)
Pré-collecte	M16-105-Lavage et désinfection des silos aériens de collecte sélective	APA	02/01/2017	01/01/2020	14 592
	M17-075-Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des OM, emballages, JRM et du verre	ASTECH	28/12/2017	27/12/2021	52 748
Collecte	M18-116-Collecte des cartons et fermentescibles du marché de Vienne	PAPREC	07/07/2018	06/07/2021	47 966
	M19-029-Collecte des déchets ménagers OM + CS en PAP / lot 1	VEOLIA ONYX	01/07/2019	30/06/2026	1 191 109
	M19-030- Collecte des déchets ménagers en apport volontaire / lot 2	SERNED GUERIN	01/07/2019	30/06/2026	485 299
Déchèteries	M18-134-Gestion haut de quai déchetteries Chasse, Ampuis et déchetterie mobile	SERNED	23/08/2018	22/08/2020	126 921
	M18-137-Mise à disposition de bennes amovibles pour bras hydrauliques... jusqu'aux installations de traitement	COIRO	01/10/2018	30/09/2021	309 646
	M18-138-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-encombrants	DELAUZUN	01/10/2018	30/09/2021	722 321
	M18-139-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-traitement du bois	ECO 3 BOIS	01/10/2018	30/09/2021	141 528
	M18-140-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries- gravats recyclables	DELAUZUN	01/10/2018	30/09/2021	65 502
	M18-141-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets végétaux	AGRO-COMPOST	01/10/2018	30/09/2021	226 330
	M18-143-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets dangereux	TREDI	01/10/2018	30/09/2021	46 068
Transfert / transport	SYV16-01-Chargement et transport des déchets ménagers et assimilés (concerne les OMr)	MAUFFREY	09/02/2016	31/08/2020	136 707
	M20-081- Transfert, transport des déchets ménagers à partir du quai de transfert de St Alban à Vienne	CITAIX	01/09/2020	31/08/2025	69 706
Traitement	M20-034- Stockage, transport et tri des emballages, papiers et cartons LOT 1	DELAUZUN	22/02/2020	29/02/2023	150 884
	M15-064-Tri des emballages ménagers, JRM et reprise des JRM issus de la CS	PAPREC	18/01/2016	17/01/2020	41 214
	M20-035-Stockage, transport et tri des papiers et cartons collecte sélective LOT 2	PAPREC	22/02/2020	29/02/2023	364 204
	M18-067-Incineration des déchets ménagers et assimilés	TREDI	01/04/2018	31/03/2024	2 228 416

8. LES DÉPENSES

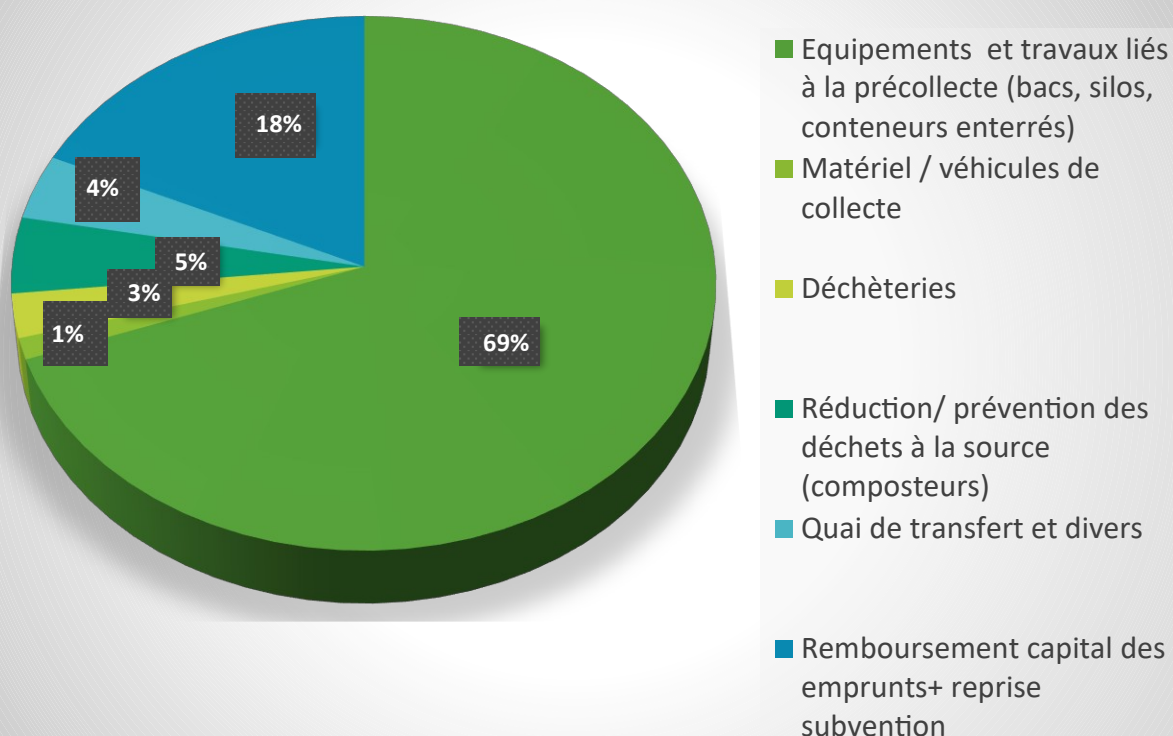
8.1 INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 690 086 € en 2020 (- 41 % par rapport à 2019 et en nette baisse par rapport au prévisionnel du fait du retard pris sur plusieurs opérations).

Elles comprennent principalement :

- 479 309 € pour les équipements et travaux liés à la pré-collecte (bacs, silos, conteneurs enterrés) : (503 511 € en 2019).
 - 287 163 € pour les conteneurs enterrés (niveau proche de l'année 2019)
 - 136 423 € pour l'acquisition et le renouvellement des bacs (en augmentation de + 33 % par rapport à 2019)
 - 55 389 € pour l'acquisition, le renouvellement et l'aménagement des silos d'apport volontaire (129 355 € en 2019, forte baisse liée au retard pris)
- 8 862 € pour le matériel de collecte (acquisition et réparation des véhicules régie) (399 299 € en 2019).
- 18 351 € de dépenses pour les déchèteries (84 317€ en 2019).
- 31 718 € pour la réduction/prévention des déchets à la source avec l'acquisition des composteurs (23 943 € en 2019).
- 26 972 € pour le matériel et les travaux liés à l'exploitation du site de stockage.

Le remboursement

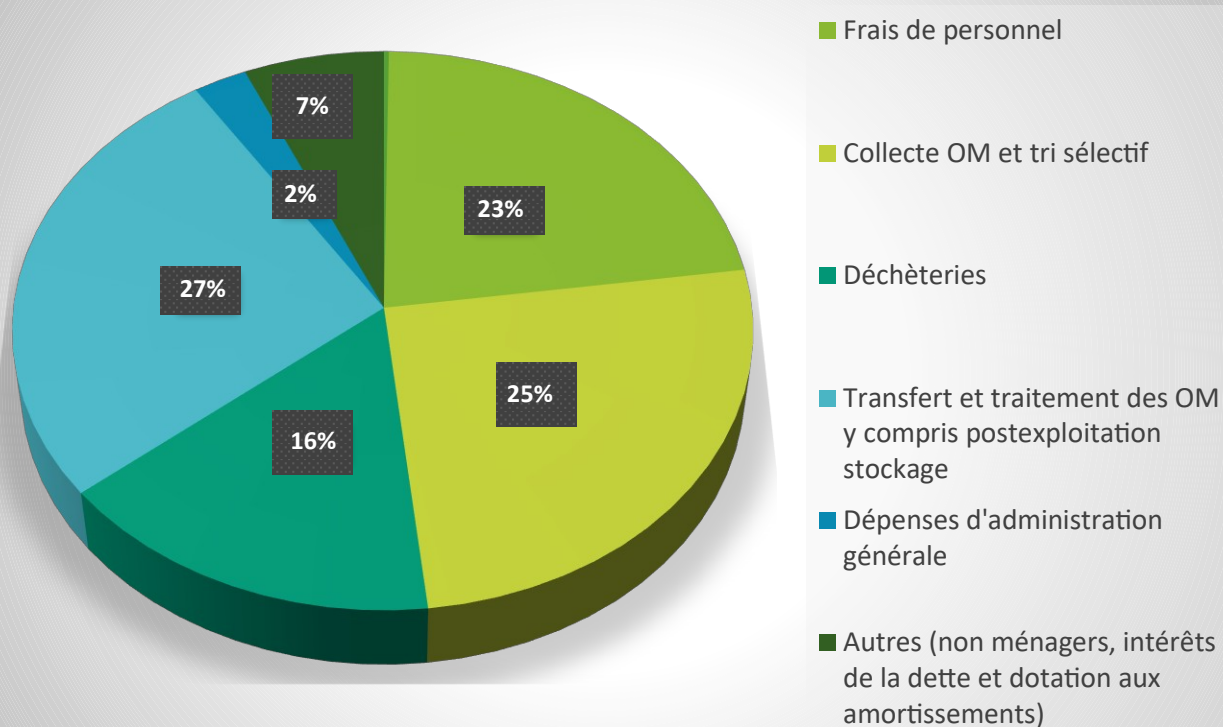


8.2 FONCTIONNEMENT

Les dépenses du service s'établissent à 9 764 664 € (- 1% par rapport aux 9 859 827 € de 2019).

Les principaux postes de dépenses sont :

- 2 612 518 € pour le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles et la gestion post-exploitation de l'installation de stockage de Saint-Alban (+ 2 % / 2 554 167 € en 2019).
- 2 487 200 € pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif (+ 12 % / 2 219 491 € en 2019 hausse liée à une forte augmentation des marchés de tri dont surcoût lié aux mesures Covid 19).
- 1 547 545€ liés aux déchets (en baisse par rapport à 2019, baisse liée à la fermeture des déchèteries).
- 2 202 177€
- 22 359€
- 247 000€
- 64 000€



9. LES RECETTES

9.1 LA TEOM

Pour mémoire, dans le cadre de la fusion en 2018 et compte tenu de l'hétérogénéité préalable des modes de financement du service (financement complet du service par la TEOM pour le périmètre ex ViennAgglo avec taux réduit sur Saint-Romain-en-Gal qui avait une installation de stockage jusqu'en 2017, REOM pour Meyssiez, financement uniquement de moitié par la TEOM pour le périmètre ex CCRC), un zonage spécifique a été mis en place.

Tableau 26 - Taux de TEOM 2020

Zonage / communes concernées	Taux TEOM 2018 en %	Taux TEOM 2019 en %	Taux TEOM 2020 en %	Commentaires
1 - Communes de l'Isère	9,71	9,71	9,71	Y compris Meyssiez
2 - Saint-Romain-en-Gal	6,31	7,31	8,31	Harmonisation à la hausse progressive suite fermeture du site stockage
3 - Communes du Rhône	6	8	8	8% à partir de 2019

Les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont délibéré fin 2020 en décidant d'harmoniser les 3 taux existants vers 1 taux unique par le biais d'un dispositif de lissage sur 6 ans, de 2021 à 2026 inclus.

9 562 714 € ont été perçues au titre de la TEOM en 2020 (9 361 537 € en 2019).

Pour mémoire, cette Taxe appelée « Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères » couvre en fait l'ensemble des dépenses du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

9.2 LES REDEVANCES

Elles permettent de mieux équilibrer le service entre les différents utilisateurs et de prendre en compte les producteurs non ménagers :

- **La redevance spéciale** : elle concerne toute personne physique ou morale qui confie à l'Agglo les déchets assimilés aux déchets ménagers au-delà de 1 000 litres par semaine d'ordures ménagères. Le montant de cette redevance est fonction du volume excédentaire.

En 2020, le tarif de redevance est de 0,036 € par litre pour les ordures ménagères et la moitié pour la collecte sélective afin d'être incitatif au tri.

105 redevables étaient assujettis en 2020 (109 en 2019).

- **La redevance pour la collecte des cartons** pour les professionnels de Vienne (48 € TTC par an).
- Les tickets déchèteries pour l'accès des professionnels aux déchèteries.

Le montant total de ces redevances s'élève à 255 565 € : en nette baisse par rapport à 2019 (**441 937 €**) du fait des impacts du Covid (réduction de redevance spéciale liée aux fermetures d'établissements...).

9.3 LES SOUTIENS DES ÉCOORGANISMES ET RECETTES VENTE MATÉRIEAUX

Le dispositif de REP (Responsabilité Élargie du Producteur) en France se traduit par la mise en place de plusieurs Éco-organismes agréés par l'État.

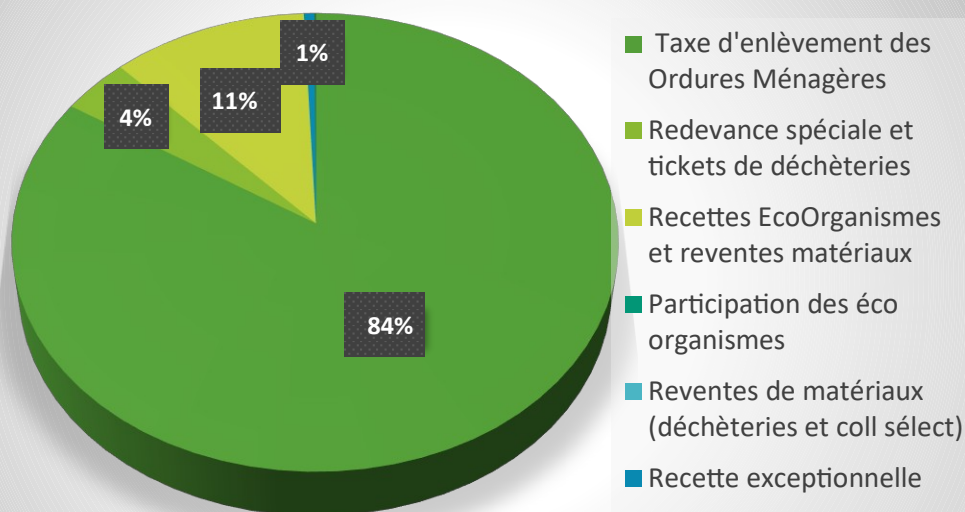
Le principe est celui d'une contribution à l'achat du produit par le contribuable ou par le metteur sur le marché qui est collecté par l'Éco-organisme. Celui-ci participe à l'élimination des déchets en apportant un soutien financier aux collectivités qui assurent la prise en charge de ces déchets.

L'Éco-organisme le plus ancien et connu est Éco-Emballages, aujourd'hui CITEO, agréé pour les papiers et les emballages. Mais d'autres Éco-organismes se sont développés (OCAD3E pour les D3E, ECODDS pour les déchets dangereux, ECOMOBILIER pour les meubles...).

La participation des Éco-organismes et les recettes matériaux s'élèvent à 1 399 541 € en 2020 (en hausse de + 11 % par rapport à 2019).

9.4 RÉPARTITION DES

Le service de prévention... par la TEOM (84 %).
L'équilibre du bud... ance spéciale (4 %)
pour les non m...



10. COÛT NET ET ÉQUILIBRE DU SERVICE

Tableau 27 - Synthèse dépenses et recettes et équilibre en 2020

Synthèse		En €
FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement	9 764 664
	Dépenses fonctionnement service	9 168 533
	Intérêts de la dette et amortissements	596 131
	Recettes de fonctionnement	11 232 642
	Recettes service (hors TEOM et redevance)	1 400 583
	Redevances spéciale et tickets déchèteries	269 346
	TEOM	9 562 714
	Résultat fonctionnement (Recettes - Dépenses) - Excédent	1 467 979
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	690 086
	Investissement service	565 212
	Remboursement capital de la dette	124 873
	Recettes d'investissement	672 074
	Produit du FCTVA et subvention	92 675
	Dotation aux amortissements	579 399
	Résultat Investissement (Recettes - Dépenses)- Déficit	18 012

Total dépenses fonctionnement + investissement	10 454 749	En %
Résultat global exercice 2020*	1 449 967	13,9

* Ce résultat est à mettre en rapport avec les restes à réaliser en investissement qui s'élèvent à 1 449 967 € et qu'il vient financer.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 ont été nettement plus faibles que le prévisionnel du fait des impacts de la crise sanitaire (fermeture des déchèteries, report des opérations...). Mais les recettes ont globalement augmenté. Par suite, l'exercice 2020 présente exceptionnellement un excédent de 13,9%.

Le coût net³ moyen du service est de près de 87 € TTC/ habitant (en légère baisse par rapport à 2019).

³ Dépenses de fonctionnement hors annuités d'investissement - recettes techniques (c'est-à-dire hors redevance spéciale et TEOM)

ANNEXE 1**LISTE DES COMMUNES ET POPULATION 2019 ET 2018
VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION**

Commune	Population municipale 2019	Population municipale 2020
Ampuis	2 712	2 713
Chasse-sur-Rhône	5 968	6 048
Chonas-l'Amballan	1 676	1 668
Chuzelles	2 050	2 181
Condrieu	3 877	3 897
Échalas	1 771	1 799
Estrablin	3 332	3 365
Eyzin-Pinet	2 228	2 252
Jardin	2 232	2 207
Les Côtes-d'Arey	2 004	2 026
Les Haies	791	785
Loire-sur-Rhône	2 559	2 559
Longes	961	977
Luzinay	2 319	2 302
Meyssiez	634	637
Moidieu-Détourbe	1 862	1 889
Pont-Évêque	5 213	5 210
Reventin-Vaugris	1 861	1 909
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	1 324	1 306
Sainte-Colombe	1 932	1 909
Saint-Romain-en-Gal	1 844	1 889
Saint-Romain-en-Gier	581	579
Saint-Sorlin-de-Vienne	872	878
Septème	2 064	2 063
Serpaize	1 924	1 939
Seyssuel	1 996	2 003
Trèves	731	737
Tupin-et-Semons	617	617
Vienne	29 454	29 306
Villette-de-Vienne	1 821	1 872
TOTAL	89 210	89 522
Évolution 2020/2019	+ 312	
Évolution 2020/2019 en %	+ 0,35	

ANNEXE 2
NOMBRE DE PAV AÉRIENS ET ENTERRÉS PAR COMMUNES

	Emballage	Verre	Papier	Conteneurs enterrés multi(emballage/papier)
AMPUIS	9	10	7	0
CHASSE-SUR-RHÔNE	3	19	3	0
CHONAS-L'AMBALLAN	8	6	5	0
CHUZELLES	5	4	4	0
CONDRIEU	8	11	8	0
ÉCHALAS	5	8	5	0
ESTRABLIN	12	11	9	0
EYZIN-PINET	8	7	7	0
JARDIN	9	7	7	0
LES CÔTES-D'AREY	7	4	4	0
LES HAIES	3	3	3	0
LOIRE-SUR-RHÔNE	7	8	7	0
LONGES	5	5	4	0
LUZINAY	8	6	6	0
MEYSSIEZ	3	2	2	0
MOIDIEU-DÉTOURBE	6	5	5	0
PONT-ÉVÊQUE	8	12	6	8
REVENTIN-VAUGRIS	8	5	5	0
SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE	4	3	3	0
SAINT-ROMAIN-EN-GAL	1	8	1	0
SAINT-ROMAIN-EN-GIER	3	4	3	0
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE	4	4	4	0
SAINTE-COLOMBE	2	7	6	0
SEPTÈME	6	5	5	0
SERPAIZE	7	7	7	0
SEYSSUEL	4	4	4	0
TRÈVES	4	4	4	0
TUPIN-ET-SEMONS	2	3	2	0
VIENNE	14	47	14	13
VILLETTE-DE-VIENNE	8	7	6	0
TOTAL	181	236	156	21



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Service gestion des déchets
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général-Leclerc
38217 Vienne Cedex

04 74 53 45 16

gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr